



Khenchouch Abdelhalim

EMPREINTES GENETIQUES AU SERVICE DE LA JUSTICE

*Département de Biologie, Faculté des Sciences,
Université Ferhat Abbas, Sétif*



Arrar Lekhmici

INTRODUCTION

La société a besoin de rechercher la vérité sur l'infraction et de son auteur. A ce titre ont apparu les sciences criminelles qui englobent la criminologie, le droit pénal ou la politique criminelle, la pénologie, la sociologie pénale, la prophylaxie, la criminalistique, et bien d'autres.

La criminologie est une science qui étudie les facteurs et les processus de l'action criminelle et qui détermine, à partir de la connaissance de ces facteurs et de ces processus, les meilleurs moyens de lutte contre ce fléau, si possible, le réduire. Il convient de ne pas confondre entre la criminologie au sens strict, la médecine légale, la criminalistique.

La criminalistique pour sa part est composée d'un ensemble de disciplines et de techniques ayant pour objet la détermination par les services de police judiciaire et les instituts de médecine légale des circonstances exactes de commission d'une infraction et de la personnalité de son auteur. La criminalistique comporte les techniques scientifiques pour identifier les preuves. L'enquête qui est pourtant plutôt une action de l'Etat a aussi besoin d'un soutien de la criminalistique. Elle est une application de la science ordinaire dans la lutte contre le crime et le criminel. Elle puise dans les sciences du corps humain, les sciences humaines, et les sciences naturelles telles : les mathématiques, la biologie, la physique, la chimie et l'informatique. Bien entendu, ces techniques sont soumises à l'exigence de la légalité et de

l'impartialité et doivent être pratiquées en suivant une procédure strictement réglementée. Au fur et à mesure du développement des sciences naturelles, la criminalistique élargit son domaine de jour en jour.

Les principales branches de la criminalistique sont les suivantes :

La balistique peut se définir comme la science du mouvement des projectiles depuis le départ du lanceur jusqu'à l'arrivée dans la cible. Les applications de la balistique dans le domaine de la criminalistique sont réelles mais complexes de par la diversité des paramètres à prendre en compte ; aussi doit-on faire preuve d'une grande prudence dans les analyses qui demandent méthode, rigueur et précision. La balistique est un vaste domaine qui nécessite la connaissance des lois physiques, des armes, des munitions, de la pratique du tir et même des notions élémentaires d'anatomie et de physiologie. En pratique, les spécialistes font également des recherches sur les traces d'armes, la comparaison des traces d'armes suit les mêmes procédures que les traces des objets.

Les documents : le terme " document " recouvre de nombreuses réalités. Souvent, le travail consiste à déterminer si le document en cause est une contrefaçon ou bien un document authentique falsifié. L'étude procède toujours par comparaison entre un document authentique dont les caractéristiques sont connues et le document incriminé. La comparaison d'écritures et les connaissances

relatives à un langage sont aussi entrées dans le domaine de l'étude des documents.

La médecine légale judiciaire comprend l'ensemble des connaissances médicales nécessaires, en premier lieu, à la fixation de la matérialité des faits constitutifs d'une infraction. En ce sens, l'expertise médico-légale tend à découvrir sur un être humain vivant, sur un cadavre ou sur de simples traces, les circonstances de l'infraction ou sa qualification précise.

L'examen médical a pour mission de déterminer l'état mental du sujet. L'expertise neuropsychiatrique doit, en ce sens, établir s'il y a lieu ou non, l'atténuer ou l'exclure la responsabilité pénale de l'auteur.

La toxicologie consacrée à l'étude des poisons ou toxiques, a fait des progrès considérables avec l'introduction de la spectrométrie de masse ou de la chromatographie en phase gazeuse. Un examen toxicologique peut être pratiqué pour rechercher les causes toxiques de la mort, à partir des prélèvements biologiques (sang, urines et viscères) par le médecin légiste au cours de l'autopsie, et à partir des poudres, des liquides, voire des aliments.

LES TRACES ET LES EMPREINTES

Au cours de l'action, le malfaiteur abandonne, à son insu, des traces sur les lieux de l'infraction : des traces de pas, des traces d'effraction... Et réciproquement, il recueille, sur sa personne, ses vêtements, son matériel,